

CATALOGUE DES FORMATIONS 2027

Découvrez nos nouvelles formations

ATOUT CHIMIE

EXPERTISE, FORMATION, REGUL' ACTION

Version 2 – Septembre 2026

SOMMAIRE GENERAL

Présentation ---------- **5**

Nos services et prestations ---------- **6**

Processus d'inscription aux formations ---------- **7**

Les formules des formations ---------- **8**

Vos besoins en formation et votre satisfaction ---------- **9**

Modalités, délais d'accès et handicap ---------- **10**

Tarifs et Financement des formations ---------- **11**

Les intervenants ---------- **12**

Infos pratiques sur l'accès / la restauration/ l'hébergement ---------- **13-14**

Ce que disent nos clients ---------- **15**

Formations en intra ---------- **16**

Calendrier des formations ---------- **17-18**

Formations inter-entreprises ---------- **19-39**

Formations E-learning ---------- **41-51**

Parcours de formation ---------- **52-53**

Mentions légales ---------- **55**

Formations Inter-entreprises en présentiel et en visio-conférence (Microsoft Teams)

REACH

- Comprendre REACH sans être expert ---------- **19**
- SCIP: maitriser la nouvelle base de données de l'ECHA sur les substances SVHC présentes dans les articles ---------- **22**
- IUCLID 6 : maitriser l'outil de l'ECHA pour construire, mettre à jour et améliorer la qualité de vos dossiers réglementaires ---------- **37**
- CHESAR : maitriser l'outil de l'ECHA pour évaluer le risque chimique --------- **38**
- Les prochaines évolutions des règlements REACH et CLP : PFAS, polymères, MAF, PE, MOCS,… ---------- **25**
- Microplastiques – Focus sur la restriction de REACH ---------- **26**

Nouveau • REACH et l'économie circulaire ---------- **36**

FDS et scénarios d'exposition

- Savoir rédiger et expertiser une FDS - 16 rubriques ---------- **27**
- Comprendre les FDS étendues et décrypter les scénarios d'exposition --------- **28**
- Rédiger des FDS étendues pour vos mélanges à partir des FDS étendues de vos substances ---------- **31**

CLP

- S'approprier les bases d'(éco)toxicologie pour la classification CLP et REACH-- **20**
- Comprendre et maitriser les règles de classification des mélanges CLP -------- **21**
- Notification aux centres antipoison (PCN) : maitriser la déclaration harmonisée des mélanges avec l'outil IUCLID 6 ---------- **23**

Nouveau • Les nouvelles classes de danger du CLP : PE, PBT, vPvB, PMT, vPvM - Comment classer vos substances et vos mélanges ? ---------- **24**

Prévention des risques chimiques au poste de travail

- SEIRICH : maitriser l'outil de l'INRS pour évaluer le risque chimique au poste de travail ---------- **29**
- Diisocyanates - Comment déployer la formation obligatoire dans son entreprise ---------- **30**
- Comment piloter la démarche de prévention des risques chimiques ---------- **32**

Nouveau • Comprendre le règlement CLP pour la prévention des risques chimiques ------ **33**

Nouveau • Savoir lire et exploiter les FDS pour la prévention des risques chimiques ------ **34**

Nouveau • Prévention des risques chimiques liés aux nanomatériaux ---------- **35**

Produits Biocides - BPR

- Comprendre le règlement des produits biocides sans être expert ---------- **39**

E-LEARNING – FORMATIONS EN LIGNE

- Panorama des règlementations sectorielles européennes des produits chimiques : renforcez votre expertise ! ---------- **41**
- Comprendre REACH sans être expert ---------- **42**
- REACH aux portes de l'Europe : Royaume-Uni (UK REACH), Turquie (KKDIK), Suisse ---------- **43**
- Comprendre la nouvelle notification harmonisée aux centres antipoison (PCN) ---------- **44**
- Comprendre les nouvelles exigences de l'annexe II de REACH (version 2020) pour les Fiches de Données de Sécurité (FDS) ---------- **45**
- Savoir utiliser les diverses fonctionnalités du site de l'ECHA ---------- **46**
- Maîtriser les spécificités de l'étiquetage et de l'emballage sous CLP --- **47**
- Comprendre les obligations des articles et des substances SVHC dans REACH ---------- **48**
- BPR: stratégie de mise sur le marché des produits biocides ---------- **49**
- Retour d'expérience sur la conformité des conditions strictement contrôlées des intermédiaires dans REACH ---------- **50**

PARCOURS DE FORMATION

- Management réglementaire des produits pour la protection des personnes et de l'environnement ---------- **51**
- Journée de recyclage du parcours de formation ---------- **54**

PRÉSENTATION

ATOUT REACH devient **ATOUT CHIMIE** ! Le nom change, mais pas notre objectif : nos accompagnements personnalisés permettent de répondre durablement aux obligations réglementaires et faire de votre conformité réglementaire un ATOUT.

ATOUT CHIMIE est un bureau d'étude et de formation sur la mise en œuvre des règlementations européennes relatives aux produits chimiques (**REACH**, **CLP**, **Biocides** et **Pharma**) ainsi que sur diverses problématiques liées à la prévention des risques chimiques **au Travail**.

Depuis maintenant 20 ans, ATOUT CHIMIE définit des stratégies, réalise les dossiers techniques et forme les professionnels. Notre équipe d'experts réglementaires, chimistes, d'ingénieurs HSE, de docteurs en pharmacie et (éco)toxicologie, vous informe sur les dernières évolutions réglementaires et répondra à toutes vos questions.

ATOUT CHIMIE vous transmet la compétence nécessaire afin de garder un œil critique et de piloter vous-même la stratégie de votre entreprise !

ATOUT CHIMIE appartient à l'entité légale Groupement des Industriels de la Chimie Pour les Études et la Recherche (GICPER). Le GICPER est reconnu organisme de formation (numéro déclarationactivité : 11 92 16121 92). Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de formation de votre entreprise et être financées par votre OPCO.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Le GICPER, organisme de formation, a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- L'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code dutravail
- L'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- Le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- Le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

NOS SERVICES ET PRESTATIONS

Notre ligne de conduite, nos valeurs

Nous mettons à contribution notre expertise dans la mise en œuvre des réglementations chimiques, dans le but d'apporter un service personnalisé basé sur l'écoute, l'analyse du contexte et la mise en perspective des problématiques.
ATOUT CHIMIE s'assure que vous ayez les cartes en main afin de décider de la solution la plus adaptée et répondre durablement à vos obligations réglementaires et faire de votre conformité réglementaire un ATOUT.

Les services d'ATOUT CHIMIE sur les réglementations des produits

ATOUT BIOCIDES

Prestations relatives au règlement des produits biocides

En savoir plus

ATOUT REACH

Expertise et formation sur REACH

En savoir plus

ATOUT PHARMA

Environnement et médicaments: nouvelle collaboration

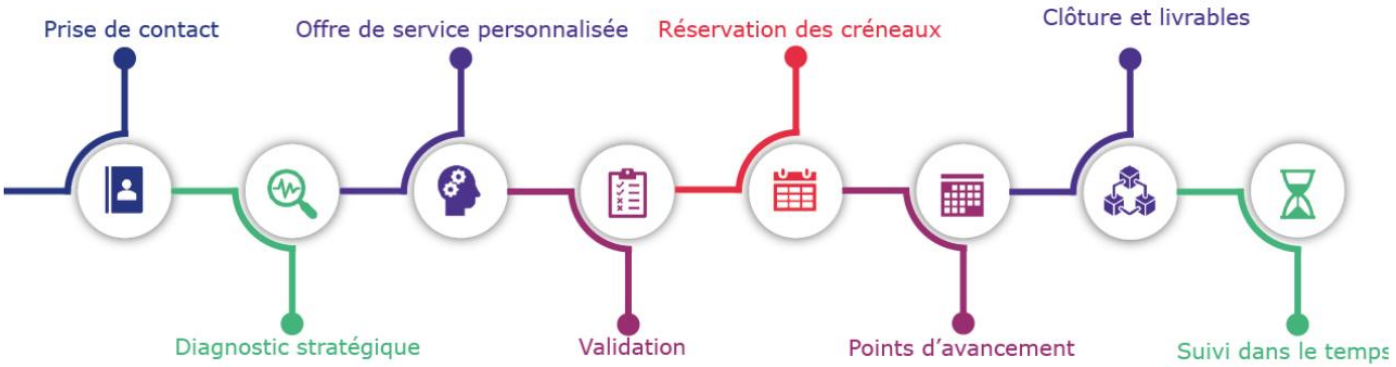
En savoir plus

ATOUT CLP/FDS

Prestations relatives aux règlements CLP/ FDS

En savoir plus

Notre accompagnement



SUPPORT RÉGLEMENTAIRE ET HELPDESK

Besoin d'un conseil ou d'une ressource extérieure ? ATOUT CHIMIE répond à vos besoins réglementaire et HELPDESK

En savoir plus

PROCESSUS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

Vous devez télécharger le bulletin d'inscription à partir du site internet d'ATOUT CHIMIE (onglet formation puis en vous rendant sur la page en lien avec la formation. Le lien pour télécharger le bulletin se trouve à droite de votre écran).

INSCRIPTION

Vous devez envoyer votre bulletin d'inscription par mail à l'adresse formation@gicper.fr qui confirmera votre inscription par un retour de mail.

CONVOCATION

Le programme de la formation, la convocation, le livret d'accueil, le règlement intérieur et le plan d'accès (si en présentiel) vous seront envoyés 2 semaines avant le début de chaque formation par mail à l'adresse renseignée sur le bulletin. Une convention de formation est réalisée en cas de prise en charge par un OPCO. Son retour signé avec le cachet de la société n'est pas indispensable pour valider votre inscription mais il est nécessaire pour la facturation.

FORMATION

À distance : Déroulement des formations à distance via Teams. Chaque participant devra disposer du logicielde visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et si possible d'une Webcam.

En présentiel : Déroulement de la formation dans les locaux du GICPER dans des salles spacieuses et confortables avec un accès internet. Ces formations sont effectuées de 9h à17h. Les collations lors des pauses matin et après-midi sont prises en charges par l'organisme. Il en est de même pour les déjeuners qui sont réservés dans un restaurant à proximité des locaux pour éviter toute attente.

VALIDATION

Un ou plusieurs questionnaires et des exercices de mise en pratique vous seront soumis à la fin de la formation mais aussi quelques mois après pour vous permettre d'obtenirla validation des acquis au cours de la formation à laquelle vous venez de participer et ainsi de pouvoir mesurer son utilité au sein de votre vie professionnelle.

Vous obtiendrez un certificat de réalisation (l'émargement) et une attestation de formation.

FORMULES DE FORMATION



Formations en présentiel au sein des locaux d'ATOUT CHIMIE **« inter-entreprise »** avec retransmission en direct via l'outil Microsoft Teams



Formations **en ligne (e-learning)** sur 360 Learning à suivre sur un mois selon votre rythme en préservant l'interactivité d'une formation présentielle.



Formations en entreprise ou **« intra-entreprise »**

Nos formateurs se déplacent régulièrement sur la France entière et à l'international, toutes nos formations "inter" proposées étant réalisables en "intra" au sein de votre entreprise

VOS BESOINS ET VOTRE SATISFACTION

Votre avis est important pour améliorer toujours plus notre offre de formation.

Dans le cadre de l'amélioration de nos services et de nos formations, nous avons mis en place un recueil des besoins et un retour de vos expériences

Enquête des besoins en formation

Connaitre vos besoins en formation est une phase cruciale dans la construction de notre plan de formation garantissant ainsi son efficacité et son adéquation vis-à-vis de vos attentes. Merci de nous faire part de vos besoins en formation



Lien vers l'enquête des besoins en formation

Questionnaires de satisfaction des participants aux formations

Vous avez participé à nos formations ? Faites-nous un retour sur cette expérience.



Questionnaire de satisfaction à chaud (à remplir le jour de la formation)

Questionnaire de satisfaction à froid (à remplir entre 3 et 5 mois après la formation)

Vos propositions d'amélioration seront prises en compte dans notre plan d'action

Enquête de satisfaction des financeurs et des services RH/formation

Vous avez collaboré avec le GICPER dans le cadre d'une formation ? Faites-nous un retour sur votre expérience



Lien vers l'enquête de satisfaction RH/OPCO

MODALITÉS, DÉLAIS D'ACCÈS ET HANDICAP

Délais d'accès aux formations

Les demandes des formations peuvent être initiées par l'employeur ou à l'initiative du salarié.

Formations inter-entreprises :

Après nous avoir envoyé votre bulletin d'inscription, vous recevrez généralement confirmation de votre inscription sous 2 jours ouvrés. L'inscription à une formation inter-entreprises peut se faire jusqu'à 4 jours avant la date de début, en deçà l'inscription n'est pas garantie. Consultez notre planning des formations.

Formations intra :

Pour vos demandes de formation intra, contactez-nous par courriel : info@atoutchimie.eu

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 5 jours ouvrés. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire et du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

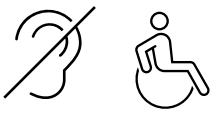
Formations en E-learning :

L'avantage du E-learning est de vous permettre de suivre nos formations à tout moment de l'année. Il faudra préciser une date de début sur le bulletin d'inscription, l'accès à la plateforme de formation sera alors valable en illimité pendant 1 mois.

Personnes en situation de handicap ou besoins particuliers

Vous avez un besoin d'aménagement particulier (technique ou organisationnel) ?
Merci de nous l'indiquer sur le bulletin d'inscription ou de nous contacter à l'adresse formation@gicper.fr préalablement à votre venue.

Nous reviendrons vers vous rapidement pour une prise en charge adaptée afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.



TARIFS ET FINANCEMENT

ATOUT CHIMIE propose trois tarifs différents pour l'ensemble de ses formations :

1. **280 € HT soit 336 € TTC : FORMATION E-LEARNING (DURÉE 2-3H)**

Durée d'environ 2h. Ces formations concernent des thématiques précises en lien avec REACH et CLP

2. **550 € HT soit 660 € TTC : FORMATION E-LEARNING (DURÉE 6-8H)**

Durée d'environ 8h. Des échanges avec les formateurs sont possibles sur la plateforme 360Learning.

3. **800 € HT soit 960 € TTC : FORMATION INTER-ENTREPRISES EN PRÉSENTIEL ET/OU AVEC RETRANSMISSION EN DIRECT SUR TEAMS**

Ces formations sont programmées sur une journée complète (9h-17H)

Financement :

Le GICPER, est reconnu organisme de formation (numéro déclaration activité: 11 9216121 92). Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de développement des compétences de votre entreprise et être financées par votre OPCO.
Cette certification offre la possibilité de financer nos formations par votre OPCA/OPCO.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Qu'est-ce que Qualiopi ?

La certification Qualiopi est une certification qualité attribuée aux organismes proposant des actions de formation. Qualiopi atteste de la qualité et du professionnalisme de l'organisme de formation. L'obtention de la marque Qualiopi passe par un processus de certification approuvé par la Délégation générale à l'Emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

Quel est l'intérêt de Qualiopi ?

Depuis le 1er janvier 2022, l'unique moyen d'accéder à la commande publique et aux financements par fonds publics et mutualisés sera de posséder la certification Qualiopi. Ces financeurs sont principalement les régions, l'Etat, les opérateurs de compétences, la caisse des dépôts et Pôle emploi. Un centre de formation se doit de faire appel à des partenaires sociaux.

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter @ formation@gicper.fr

LES INTERVENANTS



Jérémy Delvigne

- Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement (HSE)
- Chef de projet et formateur
- REACH/ FDS/ CLP/ SCIP et SVHC tracking/ PCN

Lien vers le profil LinkedIn



Fanny Perrier

- Docteure écotoxicologue
- Cheffe de projet et formatrice
- REACH/ Biocides/ ERA et experte nanomatériaux

Lien vers le profil LinkedIn

Les intervenants sont consultants et chefs de projets expérimentés et peuvent répondre à vos questions pratiques sur la mise en application des réglementations

ACCÈS ET INFOS PRATIQUES

DIAMANT A, 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

› En voiture

A la Défense, emprunter le boulevard circulaire en direction de Paris. Prendre la sortie « Puteaux-centre » et tout droit jusqu'au deuxième feu. Prendre la rue de la République à droite au feu l'immeuble DIAMANT A est à 50 mètres sur la droite (borne parking souterrain).

› En Métro

station « Esplanade de la Défense »

Sortie 2 Puteaux –Quartier Michelet
Se diriger vers la place Michelet en passant sous un tunnel
Traverser la place Michelet, en longeant sur votre gauche le bâtiment noir du « GAN » (ex ARKEMA) et au bout prendre « la passerelle des Vignes » surplombant le boulevard circulaire.
Emprunter au bout de la passerelle l'escalier à gauche pour descendre dans la rue de la République. En bas de l'escalier, à gauche, descendre la rue jusqu'au feu, traverser et tout droit l'immeuble le DIAMANT A

› En train, RER et Tramway

Tramway station « La Défense » ou « Puteaux »

RER Station « La Défense »

Train (t Station « La Défense » ou « Puteaux »

Ensuite environ 10 minutes à pied:
Descendre vers la Seine, dos à la grande Arche,
Tourner à droite entre les tours EDF/Atlantique et Opus et longer un immeuble bas (HSBC) jusqu'au bout et tourner à gauche,
Passer devant la tour « Eve » et prendre le passage qui mène aux ascenseurs
Prendre jusqu'à l'avant dernier niveau, descendre une allée sur la droite, passer sous le pont du boulevard circulaire de la Défense et poursuivre jusqu'au DIAMANT A.



Immeuble Diamant - entrée A

Attention : les numéros pairs et impairs ne sont pas en face.
Le 14 rue de la République est vis-à-vis du 59 de la même rue !

ACCUEIL ET RESTAURATION



Les salles de formation sont situées dans l'immeuble. Une hôtesse se charge de l'accueil à l'entrée pour vous indiquer l'endroit précis. Ces salles sont toutes équipées d'une connexion internet et peuvent s'adapter à un nombre varié de participants pouvant aller de 2 à 80 personnes. Elles sont également équipées de téléphones et d'un certain nombre d'ordinateurs dédiés aux participants. Un service de prestations est offert aux clients durant les formations concernant les pauses du matin et de l'après-midi.



Avant que la formation ne commence, il est obligatoire pour les participants de signer une feuille d'émargement le matin et l'après-midi avant la reprise pour permettre de justifier leur présence auprès de leur société. Les formations ont une durée obligatoire de 6 heures 30 minimum. Dans le cas contraire, elles ne sont pas considérées comme des formations et de ce fait l'organisme ne peut pas fournir de convention de formation. Le montant à payer ne peut donc pas être pris en charge par un OPCO.



L'organisme de formation GICPER assure auprès de ses clients la prise en charge des frais de restauration lors des journées qu'il organise. Il y a une possibilité de se restaurer dans plusieurs endroits situés autour du Diamant A. Les réservations sont faites à l'avance pour ne pas faire subir un délai d'attente aux participants.

HÉBERGEMENT

Les hôtels à proximité du Diamant A

Renaissance Paris Hôtel La Défense
60 Jardin de Valmy
92918 Paris La Défense cedex01 41 97 50 50
www.renaissanceladefense.fr
www.mariott.com

Hôtel de Paris – La Défense
116 rue de la République, 92800 Puteaux
01 47 76 19 60
Hotelparis2@wanadoo.fr www.hotelparisladefense.com

Hôtel le Dauphin
45 rue Jean Jaurès, 92800 Puteaux
01 47 73 71 63
Ledauphin2@wanadoo.fr www.paris-hotel-dauphin.com

Hôtel Vivaldi
5 rue Roque de Fillol, 92800 Puteaux
01 47 76 36 01
vivaldi@hotelvivaldi.comwww.hotelvivaldi.com

https://parisladefense.com/fr/decouvrir/hotels/

CE QUE DISENT NOS CLIENTS

« Nous sommes une micro entreprise, il était nécessaire pour nous de participer à au moins une formation sur REACH et cela bien avant l'échéance de 2018. Cela m'a permis de «démystifier» ce règlement REACH, et nous avons eu la chance d'avoir un formateur pour 4 personnes, très à l'écoute de nos questions de débutants (connaître la différence entre une substance, un mélange et un article était primordiale pour tout le déroulement de la formation et il a su y passer du temps). Grâce à cette formation d'une journée, j'ai appris quels produits de notre entreprise seront soumis à enregistrement et ceux qui n'en auront pas besoin. Je suis maintenant beaucoup plus à l'aise pour parler de REACH à notre personnel, nos clients, nos fournisseurs et nos administrations. Je recommande à toutes les entreprises de faire une formation sur REACH»

Astrid Roulaud – Cristallerie Saint Paul à Limoges

« D'un point de vue industriel, cette formation me parait incontournable pour aborder la thématique de REACH, cerner les différents acteurs, bien comprendre les enjeux, le processus de REACH et les échéanciers. Le soutien d'un cabinet de consultant est quasi-indispensable pour être accompagné dans la démarche, bénéficier des conseils de personnels compétents, et réaliser les saisies. Je la recommande fortement aux entreprises qui importent des produits hors Europe ou qui sont concernées par des procédés de fabrication et/ou de mélange.»

Frédéric Brard – SISP - La Rochelle

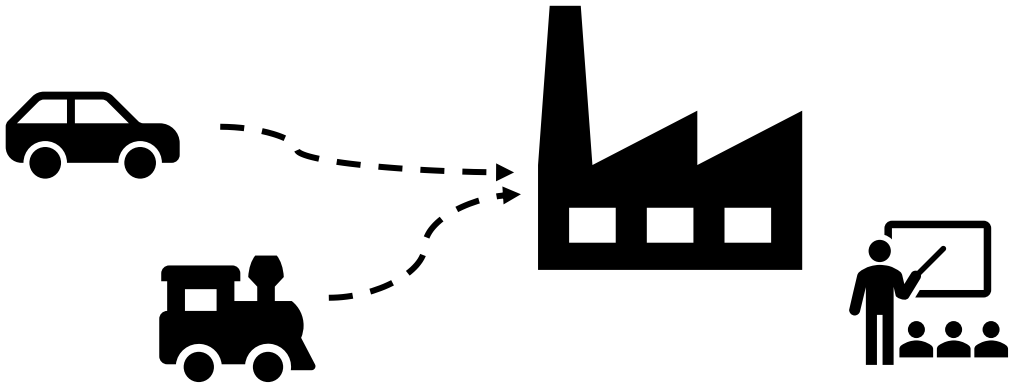
« La formation proposée par l'UIC fut pour moi l'occasion d'appréhender les notions indispensables sur REACH de manières plus concrètes. Monsieur Delvigne nous a donné les bases élémentaires avec beaucoup de simplicité, se mettant au niveau de chacun des participants. Le petit groupe présent a pu poser ses questions et nous avons reçu des réponses adaptées au niveau de chacun... Permettre à de petites structures comme la nôtre d'appréhender le contexte réglementaire, qui est actuellement en pleine évolution, est une véritable aubaine ... J'en suis repartie plus sereine. Je remercie l'UIC Poitou-Charentes-Limousin d'avoir organisé cette journée, je remercie également Monsieur Delvigne d'ATOUT CHIMIE qui a su animer cette journée avec beaucoup de clarté et de simplicité ...»

Isabelle Geffroy – Les usines de la Vincendrie – Poitiers

« Depuis plusieurs années, je cherchais sans succès ce genre de formation qualifiante, que ce soit par le biais de la formation continue, ou par une éventuelle validation des acquis. La formation proposée par ATOUT REACH est alors arrivée à point nommé. » **Alexandre Poinsot - CHRYSO**

« Je ne trouvais pas de solutions qui me conviennent jusqu'à ce que je trouve cette formation qui venait d'être créée et qui m'a semblé idéale pour combler mes attentes. » **Virginie Gonzalez- SAINT GOBAIN**

FORMATIONS INTRA ENTREPRISE



Nos formateurs sont mobiles et toutes les formations proposées au programme sont réalisables au sein de votre entreprise « intra-entreprise » dans un cadre personnalisé à vos produits et à vos problématiques réglementaires.

Nous développons ainsi des formations complémentaires qui permettent à vos équipes de se concerter et de décider de la stratégie la plus adaptée pour votre entreprise.

Ces formations, ouvertes jusqu'à 20 participants, peuvent également rentrer dans le plan de formation de votre entreprise.

https://www.atoutchimie.eu/formation-en-intra

N'hésitez pas à nous contacter : info@atoutchimie.eu



CALENDRIER DES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES - 2027

JANVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
				2 Nouvelles classes CLP
				3 SCIP
		6 Nanos Prévention	**4** Comprendre CLP	
		8 Microplastiques		**8** FDSe des mélanges
	9 REACH Comprendre			**10** Piloter Démarche prévention
	10 TOX - ECOTOX			
	11 CLP Mélange			
	MODULE 1			
		13 Évolutions REACH & CLP		
		15 Diisocyanates		
	16 Rédiger FDS 16 rubriques			
	17 FDSe Analyse			
	18 SEIRICH			**22** Économie circulaire
	MODULE 2			
	23 IUCLID 6			
	24 CHESAR			
	E-LEARING Réglementations sectorielles			
	25 PCN			
	MODULE 3			
		28 Piloter Démarche prévention		

JUILLET	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 Lire et exploiter FDS			2 Comprendre CLP	
			4 BIOCIDES	
		5 Nouvelles classes CLP		
		7 Diisocyanates		7 Piloter Démarche prévention
			9 Lire et exploiter FDS	
				14 Recyclage
	14 REACH Comprendre	14 Évolutions REACH & CLP		
	15 TOX - ECOTOX			
	16 CLP Mélange			
	MODULE 1			
		17 Piloter Démarche prévention		
	21 Rédiger FDS 16 rubriques			
	22 FDSe Analyse			
	23 SEIRICH			
	MODULE 2			
	28 IUCLID 6			
	29 CHESAR			
	E-LEARING Réglementations sectorielles			
	30 PCN			
	MODULE 3			

COMPRENDRE REACH SANS ÊTRE EXPERT

Module 1: Parcours de formation

Selon votre position dans la chaine d'approvisionnement et selon le statut de votre produit, vos obligations réglementaires vis à vis de REACH et CLP vont différer.
Il est essentiel de les identifier pour savoir où aller et quelles actions mettre en place dans vos entreprises pour assurer votre conformité réglementaire et sécuriser votre business. Cette formation est spécialement conçue pour les non-experts et est alimentée par de nombreux cas pratiques et exemples.

Objectif
Permettre aux industriels de mieux appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n°1907/2006 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires

Public visé
Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation HSE, Achat, …

Prérequis
Aucun

Modalités D'Évaluation des Acquis
Un cas pratique, un quizz et une restitution orale sont demandés aux stagiaires lors de la formation.

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

SESSIONS
9 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
14 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h
E-learning ouvert toute l'année

Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

PROGRAMME

Comprendre le règlement REACH
1. Introduction générale
2. Le rôle des différents acteurs et les statuts des produits
 - Fabricant
 - Importateur
 - Distributeur
 - Utilisateur en aval
3. Les processus de REACH
 - L'enregistrement
 - L'évaluation
 - L'autorisation
 - La restriction
4. Les différentes listes réglementaires (PACT, liste candidate, CoRAP, ...)
5. Les obligations des différents acteurs
6. Les obligations liées aux articles
7. Le site de l'ECHA et le site de l'INERIS - Les sources
8. Conclusion / QCM

Pour aller plus loin
- Le Règlement CLP
- La FDS
- Les scénarios d'exposition (SE) et la FDS-étendue
- Impact de REACH sur les différents services de l'entreprise
- Articles : Application du seuil des 0,1% (m/m)
- Exercice : Mise en place d'un questionnaire fournisseur
- Exemples de Non-Conformités remontées par les autorités

Capacités et compétences professionnelles visées :
› Savoir *comment fonctionne le règlement REACH et comment s'imbrique les différents processus*

› *Identifier les obligations réglementaires REACH applicables à son entreprise et à ses produits et mettre enœuvre une stratégie pour s'y conformer*

Lien vers la formation

S'APPROPRIER LES BASES D'(ÉCO)TOXICOLOGIE POUR LA CLASSIFICATION CLP ET REACH

Module 1 : Parcours de formation

Les réglementations chimiques européennes (REACH, règlement cosmétique, CLP, Biocides, Phytosanitaires…) se basent toutes sur des données de danger (toxicologiques et écotoxicologiques) des substances afin d'en évaluer le risque d'utilisation. Des bases sont donc nécessaires afin d'appréhender au mieux ces règlements et leurs applications.

Objectif
Avoir les notions de base en toxicologie et écotoxicologie, passer en revue les différents effets étudiés (Endpoint), connaissances nécessaires pour comprendre les diverses réglementations chimiques (notamment REACH et CLP)

Public visé
Service réglementaire et HSE

Prérequis
Aucun

Moyens pédagogiques
Un fascicule de formation numérique (pdf)
Apports théoriques et pratiques
Animation interactive

Modalités d'évaluation des Acquis
Cas pratiques

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

SESSIONS

10 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
15 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams (à préciser sur le bulletin d'inscription)

Intervenants : Fanny PERRIER
Participants : 10 max

PROGRAMME

I. Introduction et contexte réglementaire
- Les règlements REACH et CLP
- Site de l'ECHA et supports
- Définitions importantes
- Robustesse d'une étude : Référentiels de tests, GLP, score Klimisch…

Partie I: Toxicologie
I. Notions en toxicologie
- Bases en toxicologie
- Étude du danger
- Étude de l'exposition/ Devenir d'une substance dans l'organisme
- Évaluation du risque en toxicologie

II. Endpoints toxicologiques, mécanistique, tests et classification CLP + cas pratiques
Exercice de classification d'une substance en toxicologie

Partie II: Ecotoxicologie
I. Notions en écotoxicologie
- Les bases en écotoxicologie
- Étude du danger
- Étude de l'exposition/ devenir d'une substance dans l'environnement
- Évaluation du risque en écotoxicologie

II. Endpoints écotoxicologiques, mécanistique, tests et classification CLP + cas pratiques
- Exercice de classification d'une substance en toxicité aquatique
- Critères PBT

III. Préoccupations actuelles en (éco)toxicologie :
- Perturbateurs endocriniens
- Nanoparticules

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Avoir des notions en toxicologie et écotoxicologie*
- *Connaître et comprendre les effets observés*

Lien vers la formation

COMPRENDRE ET MAÎTRISER LES RÈGLES DE CLASSIFICATION DES MÉLANGES SELON CLP

Module 1 : Parcours de formation

Comprendre et maitriser les règles de classement des produits selon les critères du règlement CLP est nécessaire pour tout responsable de mise sur le marché. Cela peut également s'avérer très utile pour les utilisateurs en aval pour la prévention des risques chimiques.

Objectif
L'objectif de cette session est de maîtriser les règles de classification des substances et mélanges selon les critères du règlement (CE) n° 1272/2008, dit règlement CLP, afin d'être en capacité de classer les substances et les mélanges et d'avoir un regard expert sur les formulations.

Public visé
Service réglementaire et HSE

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire.
La formation « Toxicologie et écotoxicologie – Niveau 1 : Application à la classification CLP d'une substance » est un plus.

Moyens pédagogiques
Fascicule de formation numérique (pdf)
Apports théoriques et pratiques
Animation interactive

Modalités d'évaluation des acquis
Cas pratique et exercices d'application

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Le contexte

- Règlements REACH et CLP
- Fiches de données de sécurité - FDS

II. Classement des mélanges

- Dangers physico-chimiques
- Le principe du bridging - extrapolation
- Dangers pour la santé humaine - les règles de calcul
- Dangers pour l'environnement - les règles de calcul

III. Exercices pratiques

- Exercices pratiques avec correction

SESSIONS
11 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
16 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue dela République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Capacités et compétences professionnelles visées :

› *Savoir à partir de la composition d'un mélange et de la classification des substances appliquer les règles de classification décrites par le règlement CLP.*

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

SCIP : MAÎTRISER LA NOUVELLE BASE DE DONNÉES DE L'ECHA SUR LES SUBSTANCES SVHC PRÉSENTES DANS LES ARTICLES

SCIP (Substances of Concern In articles as such or in complex objects Products) est la nouvelle base de données sur les substances extrêmement préoccupantes ou SVHC dans les articles. Les metteurs sur le marché d'articles contenant plus de 0.1% de SVHC sont directement concernés et doivent soumettre des informations depuis le 5 janvier 2021. Il est essentiel de mettre en place une stratégie pour identifier les articles concernés et contrôler le seuil de 0.1% de SVHC. Lorsque la soumission d'information est nécessaire, la maitrise de l'outil IUCLID vous permettra d'être autonome dans vos déclarations et d' assurer votre conformité réglementaire.

Objectif
L'objectif de cette formation est de permettre aux industriels de respecter l'obligation de transmission d'information pour les articles contenant plus de 0.1% d'une substance de la liste candidate et cela conformément au Règlement REACH (EC) n° 1907/2006.

Public visé
Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, ...

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire

Moyens pédagogiques
Fascicule de formation numérique (pdf)
Apports théoriques et pratiques
Animation interactive

Modalités D'Évaluation des Acquis
Exercice pratique sur ordinateur avec utilisation du logiciel IUCLID

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

SESSIONS

03 juin 2027, 09h-12h et 13h30 -17h

Formation sur Teams uniquement

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

PROGRAMME

I. Introduction

- Les statuts des produits et les acteurs
- Les articles, sous-articles et cas particuliers
- Les substances SVHC de la liste candidate
- Vue d'ensemble des obligations applicables aux articles

II. Zoom sur le seuil de 0.1% de SVHC

- Comment calculer et contrôler le seuil
- Les différentes stratégies et l'approche probabiliste

III. Communication dans la chaine d'approvisionnement

- Les attestations et preuves de communication
- Les informations permettant l'utilisation en toute sécurité des articles

IV. Cas pratique : soumission d'informations sur la base de données SCIP

- Pratique du logiciel IUCLID

Capacités et compétences professionnelles visées :

- *Savoir comment contrôler et vérifier le seuil de 0.1% des substances SVHC dans ses articles.*
- *Savoir utiliser le logiciel IUCLID pour soumettre des informations dans la base de données SCIP*

NOTIFICATION AUX CENTRES ANTIPOISON (PCN): DÉCLARATIONS HARMONISÉES DES MÉLANGES AVEC L'OUTIL IUCLID 6

Selon l'article 45 du règlement CLP, les metteurs sur le marché de certains mélanges dangereux doivent fournir des informations aux organismes nationaux désignés. Auparavant, les déclarations devaient se faire directement auprès des états membres via différentes plateformes (en France via « DECLARATION-SYNAPSE »).
Le règlement n°2017/542 et l'annexe VIII du CLP introduisent un format harmonisé pour la soumission d'informations via un portail unique géré par l'ECHA. Les notifications devront se faire selon un calendrier précis et via le logiciel IUCLID 6.

Objectif
Les obligations liées aux nouvelles déclarations harmonisées du CLP concernant certains mélanges dangereux vous seront expliquées et vous serez apte à utiliser le logiciel IUCLID 6 pour monter vos dossiers.

Public visé
Tout public mais essentiellement les chargés d'affaires réglementaires et HSE.

Prérequis
Une connaissance de base sur le règlement CLP concernant les classifications et les éléments d'étiquetage.

Modalités d'évaluation des acquis
Un dossier de notification PCN sera réalisé pendant cette formation

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME DE LA FORMATION

I. Introduction et contexte

- Rappels sur le CLP
- Les CAP et les organismes désignés
- Article 45 du CLP
- Les déclarations nationales

II. Le règlement n°2017/542 et l'annexe VIII du CLP

- Points clés et champ d'application
- Échéances et calendrier
- Format harmonisé PCN (Poison center notification) et contenu de la déclaration (EuPCS, intervalles…)
- Identificateur de formulation unique (UFI)
- Les différentes déclarations, le cas de l'importation
- Mises à jour, outils

III. Cas pratique : réalisation d'une notification au format PCN via le logiciel IUCLID 6

SESSIONS

25 mars 2027, de 09h-12h et 13h30-17h
30 septembre 2027, de 09h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue dela République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Capacités et compétences professionnelles visées :

- *Connaitre les obligations de l'article 45 du CLP selon les produits et les acteurs*
- *Réaliser un dossier de notification au format PCN*

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

Les nouvelles classes de danger du CLP : PE, PBT, vPvB, PMT, vPvM - Comment classer vos substances et vos mélanges ?

Cette formation comporte à la fois des rappels scientifiques pour comprendre les enjeux de ces acronymes et l'application pratique de ces concepts dans un contexte industriel.

Objectif
L'objectif de cette session est de :
- Présenter aux industriels les nouvelles classes de danger du CLP : PE, PBT, vPvB, PMT, vPvM (Règlement (EC) 1272/2008 amendé),
- Mettre en pratique ces nouvelles classes de danger pour leurs substances et leurs mélanges.

Public visé
Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, …

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

Modalités d'évaluation des acquis
Un cas pratique, un quizz et une restitution orale sont demandés aux stagiaires lors de la formation.

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

SESSIONS

2 juin 2027, 9h-12h et 13h30-17h
5 octobre 2027, 9h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue dela République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction générale

1ère partie : PERTURBATION ENDOCRINIENNE (PE)
- 1.1 Rappels scientifiques
- 1.2 Perturbation endocrinienne pour la santé humaine
- 1.3 Perturbation endocrinienne pour l'environnement

2ème partie : PBT, vPvB, PMT, vPvM
- 2.1 Rappels scientifiques
- 2.2 Substance Persistante (P) ou très Persistante (vP)
- 2.3 Substance Bioaccumulable (B) ou très Bioaccumulable (vB)
- 2.4 Substance Mobile (M) ou très Mobile (vM)
- 2.5 Substance Toxique (T)
- 2.6 Critères de classification PBT et vPvB pour les substances et les mélanges, éléments d'étiquetage
- 2.7 Critères de classification PMT et vPvM pour les substances et les mélanges, éléments d'étiquetage

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Comprendre et distinguer les nouvelles classes de danger du Règlement CLP,*
- *Appréhender les impacts de ce Règlement amendé sur son portefeuille de substances/mélanges,*
- *Appliquer la théorie du Règlement en pratique.*

Intervenants : Fanny PERRIER
Participants : 10 max

Lien vers la formation

LES ÉVOLUTIONS DES RÈGLEMENTS REACH ET CLP : ETIQUETAGE, PFAS, POLYMÈRES, MAF, PE, MOCS,...

Les règlements européens REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) et CLP (Classification, Labelling and Packaging) visent à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en favorisant la compétitivité et l'innovation. Ces réglementations sont régulièrement révisées : il est temps de faire le point pour comprendre les enjeux, anticiper les impacts et garantir la conformité de vos produits.

Objectif
L'objectif de cette session est de vous présenter les dernières évolutions des règlements REACH et CLP.

Public visé
Service réglementaire, Direction, HSE, ...

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive fascicule de formation numérique (pdf)

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
3h de formation

Tarif
280€ HT par participant

Sessions
13 avril 2027 - 9h-12h
14 octobre 2027 - 9h-12h

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 30 max

PROGRAMME

I. Introduction et rappels
- Processus décisionnel de l'UE
- Les acteurs et les processus de REACH
- La veille réglementaire

REACH
II. REACH : Les dernières restrictions (microplastiques, ...)
III. La révision du règlement REACH
- Révision globale du règlement
- Réforme des processus Resctriction / Autorisation
- MAF (Mixture Assessment Factor)
- Usages ésentiels
- Enregistrement des polymères (Polymers Requiring Registration PRR)

IV. La restriction global sur les PFAS (substances perfluoroalkylées)

CLP
V. Nouvelles classes de danger CLP
- PE (perturbateurs endocriniens)
- PBT/vPvB (Persistance, Bioaccumulation, Toxicité)
- PMT/vPvM (Persistance, Mobilité, Toxicité)

VI. CLP 2.0 - version révisée du CLP (2024/2865)
- Nouvelle règle de classification pour les MOCS (More than One Constituent Substances)
- Nouvelles règles d'étiquetage (police, interligne, ...)
- Publicité
- Inventaire C&L
- Classifications harmonisées groupées

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Avoir une vision globale des évolutions des règlements REACH et CLP et appréhender les enjeux.*

Lien vers la formation

MICROPLASTIQUES – FOCUS SUR LA RESTRICTION DE REACH

Les microplastiques sont intentionnellement ajoutés à tout une gamme de produits, comme les engrais, les produits phytopharmaceutiques, les produits cosmétiques, les détergents domestiques et industriels, les produits de nettoyage, les peintures et les produits utilisés dans l'industrie pétrolière et gazière. Les microplastiques sont également utilisés comme matériau de remplissage souple sur les terrains de sport en gazon artificiel. Au total, on estime qu'environ 145 000 tonnes de microplastiques sont utilisés chaque année dans l'UE/EEE. En janvier 2019, l'ECHA a proposé une restriction de grande ampleur pour les microplastiques dans les produits mis sur le marché de l'UE/EEE afin d'éviter ou de réduire leur rejet dans l'environnement.

Objectif
L'objectif de la session est de comprendre les enjeux et la portée de la restriction de l'annexe XVII de REACH portant sur les microplastiques

Public visé
Service réglementaire, Direction, HSE, ...

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive fascicule de formation numérique (pdf)

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
3h de formation

Tarif
280€ HT par participant

PROGRAMME

I. Introduction
- Qu'est-ce que les microplastiques ?
- Les enjeux et la cause de la restriction
- Rappel sur le processus de restriction de REACH

II. La restriction concernant les microplastiques
- Le champ d'application de la restriction, les produits concernés
- Le contenu de la restriction
- L'impact sur l'industrie

III. Les délais de mise en application

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Identifier les produits concernés et les contraintes liées à la restriction de l'annexe XVII de REACH*

Sessions
08 avril 2027, 9h-12h

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 30 max

SAVOIR RÉDIGER ET EXPERTISER UNE FDS 16 RUBRIQUES

Module 2: Parcours de formation

La Fiche de Données de Sécurité (FDS) constitue un outil essentiel de communication dans la chaîne d'approvisionnement, c'est un document incontournable qui fait partie intégrante du management des produits et des risques. Au-delà d'une obligation réglementaire, une FDS de qualité et pertinente permet d'apporter des informations précieuses et utiles aux acteurs impliqués dans la prévention du risque chimique.

Objectif
Après avoir passé en revue l'ensemble de aspects techniques et réglementaires, vous serez en mesure d'assurer ou de vérifier conformité d'une FDS et en particulier de juger de la cohérence entre les 16 rubriques

Public visé
Service réglementaire et HSE

Prérequis
Des connaissances de bases sur le risque chimique sont nécessaires. Les stagiaires doivent préalablement avoir suivi le questionnaire risque chimique niveau 1 sur notre site internet.

Modalités d'évaluation des acquis
Exercice pratique : Audit de FDS

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Le contexte :
- Introduction générale : objectifs et enjeux de la FDS
- Dans quels cas fournir une FDS ?
- Les règlementations (REACH – FDS étendues, CLP, …)
- Modalités : preuve de transmission, archivage, mise à jour, ...
- Check-list à réception d'une FDS
- Les nouveautés

II. Le contenu de la FDS - Analyse détaillée rubrique par rubrique :
- Exigences des 16 rubriques
- Comment correctement remplir ces rubriques (où trouver les informations et quoi mettre en fonction des classes et des catégories de danger)

III. EXERCICE PRATIQUE
- Audit d'une FDS
- Exemples d'erreurs typiques

SESSIONS
- 16 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
- 21 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue dela République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Savoir quel est le contenu réglementaire d'une FDS rubrique par rubrique*
- *Connaitre les sources et les éléments pour répondre àla réglementation et générer une FDS conforme à l'annexe II de REACH et à son guide d'application*

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

COMPRENDRE LES FDS ÉTENDUES ET DÉCRYPTER LES SCÉNARIOS D'EXPOSITION

Module 2: Parcours de formation

Recevoir une FDS étendue n'est pas anodin car en tant qu'utilisateur en aval vous avez 6 mois pour vérifier que vos usages sont couverts et encore 6 mois pour respecter les conditions opératoires et les mesures de gestion des risques…

Objectif
Permettre de répondre à l'obligation réglementaire introduite par les articles 14, 37, 38 et 39 du règlement REACH et imposant aux utilisateurs en aval de vérifier la prise en compte de leurs utilisations et de respecter les prescriptions des scénarios d'expositions en lien avec leurs utilisations à réception des FDS étendues

Public visé
Service réglementaire et HSE, consultant REACH

Prérequis
Aucun n'est nécessaire. Des connaissances de base sur la prévention du risque chimiques seront appréciées

Modalités d'évaluation des acquis
Étude de cas pratique

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Contexte et notions indispensables
- Généralités et définitions
- Processus d'enregistrement REACH
- La Fiche de données de Sécurité
- Les scénarios d'exposition (SE)
- Quand fournir une FDSe
- La particularité des mélanges – Quelles options ont les formulateurs ?

II. Format et contenu des SE
- Modèle type et Use Descriptor System
- Les différentes sections

III. Construction des scénarios d'exposition
- L'évaluation de la sécurité chimique (CSA)
- La caractérisation du risque
- La construction des SE et Chesar

IV. Comment vérifier votre conformité aux scénarios
- Les étapes de l'analyse d'un scénario et la procédure à mettre en place
- Le scaling / l'efficacité des mesures de gestion des risques
- Les délais
- Que faire si je ne suis pas couvert par un SE ?

V. Cas concrets : Analyse de scénarios

SESSIONS

17 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
22 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue dela République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Mettre en place une procédure intégrant les différentes étapes de l'analyse des FDSe*
- *Commencer la démarche d'analyse des scénarios à partir des cas concrets étudiés lors de la formation*
- *Savoir dans quels cas vos usages ne sont pas couverts et/ou vos conditions s'écartent de celles décrites dans lescénario et savoir quelles sont les options qui s'offrent à vous (scaling, exemptions, CSR DU, …)*

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

SEIRICH : MAÎTRISER L'OUTIL DE L'INRS POUR ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE AUPOSTE DE TRAVAIL

Module 2: Parcours de formation

Bien menée, l'évaluation des risques chimiques doit permettre de construire un plan d'actions de prévention pertinent et adapté !

Le logiciel SEIRICH, développé par l'INRS en partenariat avec la CNAM, la DGT et des fédérations professionnelles, dont France Chimie, est mis gratuitement à la disposition des entreprises. Il constitue désormais un outil de référence pour l'évaluation du risque chimique sur les lieux de travail.

Objectif
Permettre de vous familiariser avec l'outil SEIRICH et d'apprendre à l'utiliser en niveau 2 (utilisateur Intermédiaire). Vous verrez quels sont les différents paramètres pris en compte par le logiciel pour l'évaluation du risque chimique et manipulerez sur ordinateur.

Public visé
Technicien/Responsable HSE, Service de santé au travail, hygiéniste du travail, …

Prérequis
Une connaissance de base sur le risque chimique serait appréciée (CLP, FDS) mais n'est pas indispensable.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Un fascicule de formation numérique (pdf) vous sera transmis

Modalités d'évaluation des acquis
Cas pratiques (exercice sur ordinateur)

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Introduction et notions indispensables
- Les enjeux et la prévention du risque chimique
- L'évaluation du risque chimique
- La réglementation française
- Notions indispensables

II. Présentation SEIRICH et SEIRICH web
- Contexte
- Les niveaux
- Le site web
- Le logiciel

III. Méthodologie SEIRICH
- Inventaire
- Hiérarchisation des potentiels de risques
- Évaluation des risques résiduels
- Pondération par les EPI
- Expertise (niveau 3)
- Planification – Gestion du plan d'action

IV. Outils et fonctionnalités
- Éditeur de fiche de poste
- Exploitation des données
- Éditeur d'étiquette
- Outil de simulation
- Import/Export
- Synthèse et bilan

V. Exercice pratique sur ordinateur
Mise en situation en évaluant le risque chimiquesur deux situations de travail.

Pour aller plus loin : outils et documents Documentation de l'INRS, les outils informations et outils de modélisation

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Savoir utiliser le logiciel SEIRICH en niveau 2*
- *Connaitre les différents paramètres pris en compte dans l'évaluation des risques chimiques par SEIRICH*

Sessions
18 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
23 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

DIISOCYANATES : COMMENT DÉPLOYER LA FORMATION OBLIGATOIRE DANS SON ENTREPRISE

Depuis le 24 août 2023, les travailleurs doivent avoir suivi une formation avant toute utilisation industrielle ou professionnelle de diisocyanates en concentration supérieure ou égale à 0,1% en poids. Des contrôles pourraient être réalisés par l'inspection du travail ou la DREAL, à partir de cette même date. La formation doit suivre des exigences minimales spécifiées aux points 4 et 5 de la restriction, à savoir, notamment une formation en trois niveaux selon les usages : Une formation générale pour tous les usages industriels et professionnels, une formation intermédiaire et une formation avancée.
Cette formation pour une utilisation sûre des diisocyanates est destinée aux salariés et aux travailleurs indépendants qui en ont un usage industriel (par exemple, fabrication d'un produit à base de diisocyanates) ou professionnel (par exemple, utilisation du produit à base de diisocyanates)

Objectif
L'objectif de cette session est de vous permettre d'avoir une connaissance de base sur les dangers et les risques liés à l'utilisation des Diisocyanates, cela conformément au point 5 de la restriction 74 de REACH et d'avoir les outils et la démarche pour déployer les différents niveaux de la formation dans votre entreprise

Public visé
Chefs d'entreprise, responsables HSE, salariés compétents, préventeurs, techniciens HSE, services de prévention et de santé au travail

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Fascicule de formation numérique (pdf)

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
3h de formation

Tarif
280€ HT par participant

Sessions
15 avril 2027, 9h-12h
07 octobre 2027, 9h-12h

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Intervenants : Jérémy DELVIGNE
Participants : 30 max

PROGRAMME

I. Introduction
- Pourquoi cette formation ?
- Que sont les Diisocyanates ?
- Les différents niveaux de formation selon les activités - Les requis et les attentes

II. Les dangers des Diisocyanates
- Le lien entre dangers et risques - Les dangers des Diisocyanates sur la santé - Zoom sur la Sensibilisation
- L'odeur n'est pas un indicateur fiable de danger
- Valeurs limites d'exposition professionnelle
- Classification CLP – les différents dangers - Identifier les dangers : Les étiquettes et les FDS

III. Risques liés à la manipulation des Diisocyanates
- Risque d'explosion / surpression : Chimie des Diisocyanates - Comment vous pouvez être exposé : les différentes applications

IV. Comment réduire les risques
- Les mesures de gestion des risques techniques - Ventilation
- Équipements de protection individuelle
- Les mesures de gestion des risques organisationnelles
- Hygiène - Comportement et sécurité
- Mesures d'urgence - La gestion du changement,
- Nettoyage, entretien, maintenance et réparation
- Gestion des déchets - Consignes de sécurité

V. Réglementations et codes nationaux

VI. Comment déployer la formation dans son entreprise
- Le contenu des formations intermédiaires et avancées
- La personnalisation des formations - Lien avec les formations du code du travail et les résultats des évaluations des risques

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Connaitre les bases sur les dangers et les risques concernant les Diisocyanates afin de pouvoir sensibiliser ses collaborateurs exposés et manipulant ces produits.*

Lien vers la formation

RÉDIGER DES FDS ÉTENDUES POUR VOS MÉLANGES À PARTIR DES FDS ÉTENDUES DE VOS SUBSTANCES

Dans le cadre de l'obligation de communication le long de la chaine d'approvisionnement introduite par le règlement REACH, un formulateur de mélange a différentes possibilités concernant la transmission des « informations pertinentes » provenant de l'évaluation des risques aux destinataires.

Objectif
Permettre de savoir quelles sont vos obligations réglementaires en tant que metteur sur le marché d'un mélange contenant des substances pour lesquelles vous avez reçues des Fiches de Données de Sécurité étendues (FDSe) et quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour être conforme.

Public visé
Service réglementaire et services techniques, HSE

Prérequis
Connaissances de base sur REACH, le stagiaire doit préalablement avoir suivi une formation sur REACH ou sur l'analyse des scénarios d'exposition

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Fascicule de formation numérique (pdf)

Modalités d'évaluation des acquis
Étude de cas pratique

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Introduction et rappels
- Rappel sur REACH et sur les différents processusZoom sur l'évaluation de la sécurité chimique (CSA)
- FDS, modalités et transmission

II. Les scénarios d'exposition
- Description, format et obligations
- Que faire à réception d'une FDSe?

III. La communication le long de la chaine d'approvisionnement
- Vision globale et sector use maps
- Le rôle des formulateurs
- L'approche "Bottom-Up" et les SUMIs (Safe use
- Information for Mixture)
- The Lead Component Identification (LCID) Methodology

IV. Cas pratique : mise en situation
- Réflexion sur la stratégie/procédure à mettre en place
- Travail sur un SUMI

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Connaitre les obligations liées aux formulateurs de mélange et mettre en place une procédure pour mener à bien ces obligations*
› *Sélectionner les informations pertinentes des scénarios d'exposition des substances et les compiler de façon intelligente avec les FDS des mélanges*

SESSIONS

08 juin 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Formation en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

COMMENT PILOTER LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

La prévention du risque chimique en entreprise est une obligation de l'employeur. La démarche de prévention, qui va de l'identification jusqu'à l'archivage, obéit à des règles définies dans le Code du travail. Elle suit également des recommandations ou des bonnes pratiques qui permettent de maîtriser le risque chimique. A la veille d'une réforme importante des règles de prévention du risque chimique, cette formation est l'occasion de faire le point sur les obligations des entreprises, ainsi que sur les bonnes pratiques. Elle prend en compte la polyexposition, conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2021 qui renforce la prévention de la santé au travail.

Objectif
L'objectif de cette session est de vous permettre d'avoir une vision globale des différentes étapes de la démarche de prévention des risques chimique et de disposer des ressources nécessaires afin de garantir la santé des salariés.

Public visé
Chefs d'entreprise, responsables HSE, salariés compétents, préventeurs, techniciens HSE, services de prévention et de santé au travail…

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Un fascicule de formation numérique (pdf) vous sera transmis

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Contexte et enjeux
II. Vision globale de la démarche de prévention
- Les ACD et les CMR

III. Inventaire des produits chimiques et des procédés émettant des agents chimiques
Iv. Évaluation des risques chimiques
V. Les étapes de la prévention
- Recherche d'une solution de substitution
- Contrôle des VLEP - les organismes - Les GES
- VLB - La médecine de travail
- Gestion des polyexpositions
- Stockage des produits chimiques
- Mesures d'urgence

VI. Limitation des expositions
- Les procédés
- Les mesures de gestion des risques : EPC
- Les mesures de gestion des risques : EPI
- Les mesures organisationnelles

VII. Information/formation des travailleurs
VIII. Gestion d'un plan de prévention
IX. Prévention médicale, suivi individuel renforcé, AT/MP, Archivage, traçabilité
X. Conclusion

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Identifier les dangers, prévenir les risques des agents chimiques, CMR et ACD*
- *Appliquer la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques dans votre entreprise*
- *Adapter les mesures de prévention et de protection en fonction des risques identifiés*

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Sessions
10 juin 2027, 09h-12h et 13h30-17h
19 octobre 2027, 09h-12h et 13h30-17h
7 décembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Lien vers la formation

COMPRENDRE LE RÈGLEMENT CLP POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

Risque incendie, risque ATEX, risques liés aux gaz sous pression, risques des produits toxiques, corrosifs, CMR ... nombreux sont les risques présents en industrie et qui découlent de l'utilisation de produits chimiques classés comme dangereux. L'employeur est celui qui met en œuvre la démarche de prévention dans son entreprise. Il est en effet responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés (code du travail).

Objectif
L'objectif de cette session est d'acquérir les bases et de comprendre les classes de dangers et les principes du règlement (CE) n°1272/2008, dit règlement CLP, afin de mettre en œuvre la démarche de prévention des risques chimiques dans son entreprise

Public visé
Chefs d'entreprise, responsables HSE, salariés compétents, préventeurs, techniciens HSE, services de prévention et de santé au travail…

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Un fascicule de formation numérique (pdf) vous sera transmis

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE
- Le GHS et le CLP
- Définitions, acteurs et obligations
- Vision globale des dangers et des éléments d'étiquetage

II. COMPRENDRE LES DIFFÉRENTS DANGERS ET LES RISQUES ASSOCIÉS
- Dangers et risques physiques
- Dangers et risques pour la santé humaine
- Dangers et risques pour l'environnement

III. LES DIFFÉRENTES CLASSIFICATIONS DU CLP ET L'INVENTAIRE C&L

IV. LA COMMUNICATION DES DANGERS – ZOOM SUR L'ÉTIQUETTE CLP

V. L'INCIDENCE D'UNE CLASSIFICATION CLP
- Incidence d'une classification d'un produit chimique - Rubriques ICPE, transport, déchets
- Les déclarations PCN
- Lien avec les Fiches de données de sécurité – FDS
- Lien avec l'évaluation des risques chimiques au poste de travail

QCM D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Comprendre le règlement CLP pour mettre en œuvre une démarche de prévention des risques chimiques pertinente dans son entreprise*

Sessions
4 mai 2027, 09h-12h et 13h30-17h
02 novembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Lien vers la formation

SAVOIR LIRE ET EXPLOITER LES FDS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

La fiche de données de sécurité (FDS) est un élément incontournable dans la prévention des risques chimiques. Ce document est utilisé pour communiquer les dangers / les informations permettant d'utiliser les produits chimiques en sécurité (manipulation, stockage, déchets,...). La FDS sera également nécessaire pour mener vos évaluations des risques chimiques. Comprendre et maitriser les 16 rubriques d'une FDS est essentiel pour déployer une démarche de prévention des risques chimiques pertinente dans votre entreprise.

Objectif
L'objectif de cette session est de comprendre et d'exploiter les FDS afin de mettre en œuvre la démarche de prévention des risques chimiques dans son entreprise

Public visé
Chefs d'entreprise, responsables HSE, salariés compétents, préventeurs, techniciens HSE, services de prévention et de santé au travail…

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Un fascicule de formation numérique (pdf) vous sera transmis

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE
- Les règlements REACH et CLP
- FDS – Objectifs et modalités
- Définitions, acteurs et obligations

II. LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES
- Dangers et risques
- La démarche de prévention
- Les évaluations des risques chimiques
- Les mesures de gestion des risques

III. LES RUBRIQUES DE LA FDS
- Vision globale des 16 rubriques
- Comment exploiter les rubriques pour la prévention des risques

IV. LES FDS ÉTENDUES
- Les FDSe et les scénarios d'exposition
- Lien avec la démarche de prévention

CONCLUSION ET QCM D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Utiliser les FDS pour mettre en œuvre la démarche de prévention des risques chimiques dans son entreprise*

Sessions
01 juillet 2027, 09h-12h et 13h30-17h
09 novembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Lien vers la formation

PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES LIÉS AUX NANOMATÉRIAUX

De nombreuses situations de travail peuvent exposer les salariés à des nanomatériaux. De l'industrie pharmaceutique aux télécommunications, de l'aéronautique à la chimie, les champs d'application des nanomatériaux apparaissent chaque jour plus nombreux.
Les nanomatériaux constituent une nouvelle catégorie d'agents chimiques qui présentent de multiples différences en termes de danger, de caractéristiques géométriques et de propriétés physico-chimiques. Il est essentiel de prendre de compte le risque nano dans vos évaluations des risques chimiques et de mettre en oeuvre les mesures de gestion de risques adaptées.

Objectif
L'objectif de cette session est de comprendre et d'identifier les risques chimiques liés aux nanomatériaux afin de mettre en œuvre la démarche de prévention dans son entreprise

Public visé
Chefs d'entreprise, responsables HSE, salariés compétents, préventeurs, techniciens HSE, services de prévention et de santé au travail…

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Un fascicule de formation numérique (pdf) vous sera transmis

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
3h de formation

Tarif
280€ HT par participant

PROGRAMME

I. Qu'est-ce que les nanos ?
- Définition des nanomatériaux
- Provenance
- Réglementation : REACH & FDS, R-Nano

II. Les dangers potentiels
- Santé humaine
- Environnement
- Incendie/explosion

III. Les expositions professionnelles
- Identification / Repérage / Inventaires
- Exemples de situation de travail
- L'évaluation des risques chimiques

IV. Mise en œuvre de la prévention
- La suppression/ la substitution / l'action sur le procédé
- EPC et EPI
- Mesures organisationnelles
- Formation/information

CONCLUSION ET QCM D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Déployer une démarche de prévention des risques chimique adaptée aux expositions aux nanomatériaux*

Sessions
6 avril 2027, 09h-12h

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Uniquement en visio-conférence sur Teams

[Lien vers la formation]

REACH ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Déchets, produits, sous-produits, sortie de statut de déchets, réemploi, réutilisation.... de nombreuses possibilités s'offrent à vos produits pour limiter le (ou sortir du) statut de déchet et ainsi promouvoir l'économie circulaire. Il est nécessaire de comprendre et de maitriser ces notions ainsi que les critères et les réglementations qui s'appliquent selon les statuts. Cette formation est spécialement conçue pour les non-experts et est alimentée par de nombreux cas pratiques et exemples.

Objectif
L'objectif de cette session est de vous permettre d'appréhender les opportunités et les obligations réglementaires, sur les déchets et les produits, afin de développer l'économie circulaire dans votre entreprise

Public visé
HSE, Service réglementaire, direction, producteurs et traiteurs de déchets

Prérequis
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Un fascicule de formation numérique (pdf) vous sera transmis

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE
- Présentation des règlements REACH et CLP
- Les produits et les déchets – statuts et obligations - avantages et inconvénients
- Économie circulaire et définitions : prévention, réemploi, réutilisation…

II. LE STATUT DE SOUS-PRODUIT
- Les critères et les obligations
- Exemption d'enregistrement REACH pour les sous-produits

III. LES SORTIES DE STATUT DE DÉCHET (SSD)
- Les différentes SSD, principes et avantages
- La SSD « implicite » et la SSD « explicite »
- Périmètre, passage aux frontières et conclusion

IV. LES OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRODUITS VALORISÉS (REACH ET CLP)
- Exemption d'enregistrement REACH pour les substances valorisées
- Valorisation des articles

CONCLUSION ET QCM D'ÉVALUATION DES ACQUIS

POUR ALLER PLUS LOIN :
- Zoom caractérisation des déchets (mentions HP)
- Zoom transfert transfrontalier des déchets
- La FDS et REACH
- Articles et seuil de 0,1%

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Identifier les possibilités réglementaires qui s'offrent à un producteur ou à un traiteur de déchets*

Sessions
22 juin 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Uniquement en visio-conférence sur Teams

Lien vers la formation

IUCLID 6 : MAÎTRISER L'OUTIL DE L'ECHA POUR CONSTRUIRE, METTRE À JOUR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VOS DOSSIER D'ENREGISTREMENT REACH

Module 3: Parcours de formation

IUCLID est un logiciel permettant de saisir, enregistrer, tenir à jour et échanger des informations liées aux propriétés intrinsèques et de dangerosité des substances chimiques.C'est une application-clé utilisée par les Autorités et l'industrie dans plusieurs cadres réglementaires dont le processus d'enregistrement du règlement REACH.

Objectif
Permettre aux industriels de prendre en main l'outil informatique IUCLID mis à disposition par l'ECHA dans le cadre de la mise en œuvre du règlement REACH. À la suite de cette formation, vous serez dans la capacité de réaliser en autonomie un dossier d'enregistrement dans le cadre d'une soumission conjointe ou de mettre à jour un dossier existant.

Public visé
Service réglementaire et services techniques, HSE

Prérequis
Une connaissance de base du règlement REACH est requise. Il est préférable que les candidats aient préalablement suivi la formation « comprendre REACH sans être expert » ou réalisé le quizz « REACH niveau 1 » disponible sur notre site internet.

Modalités d'évaluation des acquis
Un quizz et un exercice pratique sur ordinateur

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Le contexte :
- Rappel du processus d'enregistrement d'une substance
- Les éléments de la soumission conjointe
- Présentation des outils nécessaires à la soumission d'un dossier
- Quand mettre à jour son dossier ?

II. IUCLID 6 :
- Qu'est-ce que IUCLID 6?
- Dans quel but l'utiliser
- Le site internet IUCLUD 6
- Vue d'ensemble de l'interface et mode d'emploi du logiciel
- Les briques de base (LEOx, inventaire, substances de référence)

III. Préparation d'un dossier
- Préparation d'un « substance dataset »
- Présentation des plugins
- Création d'un dossier

IV. QUIZZ

V. Mise en application
Création de la partie individuelle d'un dossier d'enregistrement dans le cadre d'une soumission conjointe.

SESSIONS
23 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
28 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17h

Intervenants : Fanny PERRIER & Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Immeuble Diamant A - 14 rue dela République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Connaitre les différentes étapes du processus d'enregistrement des substances dans le cadre de REACH*
› *Savoir utiliser le logiciel IUCLID 6*

Lien vers la formation

CHESAR : MAÎTRISER L'OUTIL DE L'ECHA POUR ÉVALUER LE RISQUE CHIMIQUE

Module 3: Parcours de formation

Chesar est une application développée par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour aider les entreprises à réaliser leurs évaluations de la sécurité chimique (CSA) et à préparer leurs rapports sur la sécurité chimique (CSR) et leurs scénarios d'exposition (ES) pour la communication dans la chaîne d'approvisionnement.

Objectif
Vous présenter le principe de l'évaluation de la sécurité des substances chimique et se familiariser avec le logiciel CHESAR afin d'étudier la faisabilité d'un « scaling » ou d'envisager la réalisation d'un rapport du la sécurité chimique (CSR)

Public visé
Service réglementaire REACH / HSE / Toxi-cologie / Ecotoxicologie

Prérequis
Des connaissances sur REACH sont requises, les stagiaires doivent connaître le système de description des utilisations ou avoir préalablement suivi la formation d'ATOUT REACH sur l'analyse des scénarios d'exposition.

Modalités d'évaluation des acquis
Des cas pratiques et exercices sur ordinateur seront réalisés tout au long de la formation.

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

I. Démarche générale et rappels
- Introduction et définitions
- Processus de travail type pour l'évaluation de la sécurité chimique
- La communication le long des chaines d'approvisionnement
- Rappel des obligations concernant les utilisateurs en aval

II. Le scaling / Mise à l'échelle

III. Le DU CSR
- Evaluation de la sécurité chimique par les utilisateurs en aval
- Quand le réaliser
- Le contenu type

IV. Mise en pratique : logiciel CHESAR Réalisation d'un CSR et d'un scénario
- Box 1 : Substances
- Box 2 : Utilisations
- Box 6 : Bibliothèque
- Box 3 : Évaluation de l'exposition
 - Environnement
 - Travailleur
 - Consommateur
- Box 4 & 5 : CSR et Scénarios d'exposition

V. Pour aller plus loin : Affiner les estimations de l'exposition

SESSIONS

24 mars 2027, 09h-12h et 13h30-17h
29 septembre 2027, 09h-12h et 13h30-17l

Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams
(à préciser sur le bulletin d'inscription)

Intervenant : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Savoir comment fonctionnent les évaluations de la sécurité chimique dans REACH*
- *Utiliser CHESAR pour faire du scaling ou mener un CSR*

Lien vers la formation

COMPRENDRE LE RÈGLEMENT DES PRODUITS BIOCIDES SANS ÊTRE EXPERT

Appréhender la Réglementation biocides pour sécuriser votre portefeuille !

Objectif
Permettre aux industriels de mieux appréhender les obligations liées au Règlement Biocide Européen (EC) n°528/2012, pour anticiper sereinement les échéances réglementaires relatives à l'approbation des substances actives et à l'autorisation des produits biocides, et de budgétiser leurs démarches.

Public visé
Direction, Service réglementaire, Expert,HSE, marketing, …

Prérequis
Aucun

Modalités d'évaluation des acquis
Cas pratiques, quizz et restitutions orales

Durée
6h30 de formation

Tarif
800€ HT par participant

SESSIONS
04 novembre 2027 - 09h30-12h et 13h-17h30

Immeuble Diamant A - 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX

Présentiel + Retransmission en direct sur Teams (à préciser sur le bulletin d'inscription)

PROGRAMME

I. Contexte du Règlement des Produits Biocide Européen (RPB)

- Champs d'application, définitions et produits frontières
- Rôle de la Commission Européenne, de l'ECHA et des Etats-Membres
- REACH & CLP, les liens avec le RPB, l'étiquetage

II. Processus et mise en œuvre du RPB

- Approbation des substances actives (SA)
- Autorisation des produits biocides (avant et après l'approbation des SA)
- La liste des fournisseurs approuvés (Article 95)
- L'équivalence technique
- Cas spécifiques : introduction aux notions d'articles traités et de substances actives générées in-situ
- Synthèse et bilan, définition d'une stratégie de commercialisation

III. Approfondissement de thématiques « à la carte »

- Partage des coûts et des données
- Sources d'information
- Quelles obligations selon son statut ?
- Cas pratiques – stratégie d'autorisation de produits biocides
- Spécificité des autorisations de produits à base de SA générées in-situ
- Les principales étapes d'un dossier d'autorisation de l'Union
- L'élaboration d'une famille de produits biocides
- Les autorisations en période transitoire
- Introduction aux critères d'identification des perturbateurs endocriniens
- Les articles traités en pratique

Intervenant : J DELVIGNE
Participants : 10 max

Capacités et compétences professionnelles visées :
› Savoir comment fonctionne le règlement relatif aux produits Biocides et comment s'imbriquent les différents processus
› Identifier les obligations réglementaires applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer et faire de la conformité réglementaire un atout commercial.

Lien vers la formation



LES FORMATIONS EN LIGNE

Disponible pendant un mois après votre inscription, les formationsen ligne (e-learning) permettent de se former à distance à moindre coût.

- **Suivez la formation à votre rythme avec un nombre de connexion illimité pendant un mois**
- **Reprenez les modules à n'importe quel moment**
- **Posez vos questions au fil de votre avancement**
- **Partagez vos réactions et vos impressions**

PANORAMA DES RÈGLEMENTATIONS SECTORIELLES EUROPÉENNES DES PRODUITS CHIMIQUES : RENFORCEZ VOTRE EXPERTISE !

Module 3: Parcours de formation

Les réglementations européennes concernant les produits chimiques sont nombreuses et il est difficile de savoir ce qui s'applique réellement à un produit donné. Il y a les réglementations « transversales » ou « mères » (REACH et CLP) auxquelles viennent s'ajouterde nombreux autres règlements, directives et référentiels (Cosmétiques, Pharmaceutique, Dispositif médical, Biocides, Phytopharmaceutiques, Engrais, Alimentaire, PIC, POP, DEEE, « Conflicts minerals », RoHS, détergents, …). L'applicabilité va dépendre du type de produitet du secteur d'activité de l'entreprise. Cela se complexifie par le fait que les domaines d'application peuvent s'exclure ou se cumuler dans le cas des produits « frontières ». Des bases sont donc nécessaires afin d'appréhender au mieux ces règlements, leurs domaines d'application et les principales exigences.

Objectif
Avoir une vision globale des réglementations sectorielles et spécifiques aux marchés des produits chimiques.

Public visé
Tout public mais essentiellement les chargés d'affaires réglementaires et HSE.

Prérequis
Aucun

Moyens pédagogiques
Fascicule de formation numérique
Apports théoriques et pratiques
Animation interactive
Accès à notre plateforme d'e-learning pendant une période de 1 mois

Modalités d'évaluation des acquis
Cas pratiques

Durée
8h de formation

Tarif
550€ HT par participant

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

Intervenants : Jérémy DELVIGNE

PROGRAMME

I. Introduction
- Méthodologie et périmètre
- Le droit communautaire et le droit Français

II. Les principales règlementations sectorielles
- Biocides, Phytosanitaires, Dispositifs médicaux, Fertilisants, Jouets, Alimentaire et contact alimentaire, Cosmétiques, Carburants, Aérosols, Détergents, Médicaments, Peintures et vernis, Explosifs et précurseurs

III. Les réglementations transverses
- PIC, RoHS / DEEE / Piles, Conflict minerals, Pré- curseurs de Stupéfiants, POP, CIAC, R Nano Biensà double usage

Cas pratique : Travail sur un produit frontière

Capacités et compétences professionnelles visées :
- *Avoir une vision d'ensemble des principales réglementations européenne concernant les produits chimiques*
- *Connaître les domaines d'application et principales exigences*

Lien vers la formation

COMPRENDRE REACH SANS ÊTRE EXPERT

OBJECTIFS
L'objectif de cette session est de permettre aux industriels de mieux appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n° 1907/2006 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires.

PUBLIC VISÉ
Tout public, de la direction aux techniciens en passant par les services réglementation, HSE, Achat, …

PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Fascicule de formation numérique
Apports théoriques et pratiques
Animation interactive
Accès à notre plateforme d'e-learning pendant une période de 1 mois

ÉVALUATION DES ACQUIS
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

DURÉE DE LA FORMATION
Environ 7h

TARIF
550€ HT par participant

Intervenant : Jérémy DELVIGNE

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année

Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

PROGRAMME

- Module 1 - Introduction et concepts essentiels : 1h
- Module 2 - Processus enregistrement 1/2 : 40 min
- Module 3 - Processus enregistrement 2/2 : 30 min
- Module 4 - Fonctionnement REACH simplifié : 15 min
- Module 5 - Processus évaluation : 35 min
- Module 6 - Processus autorisation 35 min
- Module 7 - Processus restrictions : 20 min
- Module 8 - Les obligations liées aux articles - 30min
- Module 9 - Accès aux informations - 25 minutes
- Module 10- Récapitulatif et Conclusion - 30 min
- Module 11 – Pour aller plus loin : 1h
 - Introduction au règlement CLP
 - La FDS et REACH

Capacités et compétences professionnelles visées :

- *Savoir comment fonctionne le règlement REACH et comment s'imbrique les différents processus*
- *Identifier les obligations réglementaires REACH applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer*

Lien vers la formation

REACH AUX PORTES DE L'EUROPE : ROYAUME-UNI (UK REACH), TURQUIE (KKDIK), SUISSE

OBJECTIFS
Appréhender les différents processus du Règlement REACH (EC) n° 1907/2006 et de s'assurer de la conformité de leur entreprise vis-à-vis des exigences réglementaires.
Permettre aux producteurs et fournisseurs d'articles d'identifier leurs obligations réglementaires vis-à-vis du règlement REACH Avoir une vision globale des différentes réglementations similaires à REACH aux portes de l'Europe

DURÉE
Environ 2h

PUBLIC VISÉ
Tout public (Service réglementaire, HSE...)

PRÉREQUIS
Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Fascicule de formation numérique
Apports théoriques et pratiques
Animation interactive
Accès à notre plateforme d'e-learning pendant une période de 1 mois

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

Évaluation des acquis
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

TARIF
280€ HT par participant

INTERVENANTS
Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

PROGRAMME

I. REACH aux portes de l'Europe : Turquie (KKDIK)
- Règlementation chimique en Turquie
- KKDIK
- Échéances KKDIK- enregistrement
- Exemptions
- Points clés processus d'enregistrement KKDIK
- Données requises KKDIK
- Points pratiques
- Only representative
- Résumé des obligations KKDIK
- Règlement SEA

II. REACH aux portes de l'Europe : Suisse
- Les lois fondatrices
- Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
- Les annexes
- Autres points similaires à UE-REACH
- Révision de l'ordonnance sur les produits chimiques
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux pro- duits chimiques

III. REACH aux portes de l'Europe : UK REACH
- L'histoire du Brexit
- Impact sur REACH EU
- Les lois Britanniques- «UK REACH»
- L'enregistrement UK REACH: GRANDFATHERING
- L'enregistrement UK REACH: nouvelles substances
- Notification du statut d'utilisateur ou distributeur basé au Royaume-Uni dans le cadre de REACH EU
- Processus d'autorisation
- UK REACH: soumettre une demande d'autorisation
- UK REACH: Titulaire basé au Royaume-Uni d'une autorisation REACH UE existante
- UK REACH: liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) et liste des substances SVHC
- UK REACH: Autres obligations

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Connaitre les obligations et les champs d'application des règlementations KKDIK, Suisse et UK REACH*

Lien vers la formation

COMPRENDRE LA NOUVELLE NOTIFICATIONHARMONISÉE AUX CENTRES ANTIPOISON (PCN)

OBJECTIf
Vous donner une vision des obligations liées à l'article 45 du CLP et avec l'application du règlement n°2017/542 concernant la déclaration des informations des mélanges aux organismes nationaux désignés des états membres.

DURÉE
2h00

PUBLIC VISÉ
Service réglementaire et services techniques, HSE. Formulateurs et metteurs sur le marché de mélange.

PRÉREQUIS
Aucun

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

TARIF
280€ HT par participant

INTERVENANT
Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

PROGRAMME

I. INTRODUCTION CLP

- Rappels sur le CLP
- La mise sur le marché
- Les classifications
- Les CAP
- Article 45 du CLP

II. DÉCLARATIONS HARMONISÉES PCN

- Points clés et champ d'application
- Rôles et obligations des acteurs
- Régime transitoire - échéances
- Exemption
- Les déclarations – les différents cas

III. DÉCLARATIONS HARMONISÉES PCN

- Contenu de la déclaration
- Identificateur de formulation unique (UFI)
- Catalogue EuPCS
- Les seuils de concentrations, les intervalles
- Le cas des MiM (mixture in mixture)
- Les Groupes de composants interchangeables (ICG)
- Les formules standards
-

IV. MISE À JOUR ET OUTILS

- Les mises à jour
- Les outils (IUCLID et IUCLID Cloud)
- Le portail de l'ECHA
- Guides et ressources documentaires

Pas de cas pratique sur IUCLID lors de ce e-learning, pour le cas pratique voir la formation complète (session inter-entreprise)

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Comprendre l'obligation des déclarations PCN*
› *Connaitre le contenu des déclarations PCN*

Lien vers la formation

COMPRENDRE LES NOUVELLES EXIGENCES DE L'ANNEXE II DE REACH (VERSION 2020) POUR LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

OBJECTIf

Identifier et comprendre les nouvelles exigences applicables aux FDS suite à la parution de la nouvelle annexe II de REACH (règlement (UE) n°878/2020 du 18 juin 2020)

PROGRAMME

I. **Publication de la nouvelle annexe II de REACH**
II. **Les changements rubrique par rubrique**
III. **Conseils concernant la charge de travail et les mises à jour**
IV. **Échéances d'application**

DURÉE
Environ 2h

PUBLIC VISÉ
Tout public (Service réglementaire, HSE...)

Évaluation des acquis
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

TARIF
280€ HT par participant

PRÉREQUIS
Connaissances de base sur les FDS
Il est conseillé de consulter la brochure INRS sur les FDS

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

INTERVENANT
Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Savoir comment mettre à jour les FDS pour garantir leur conformité vis à vis due la nouvelle annexe II de REACH*

Lien vers la formation

SAVOIR UTILISER LES DIVERSES FONCTIONNALITÉS DU SITE DE L'ECHA

OBJECTIF
Maitriser les diverses fonctionnalités du site de l'ECHA

DURÉE
Environ 1h30

PUBLIC VISÉ
Tout public, service réglementaire, HSE, achat ...

PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Évaluation des acquis
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

TARIF
280€ HT par participant

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

INTERVENANT
Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

PROGRAMME

I. Accéder aux informations sur les substances enregistrées (Infocard, Brief profile, contenu rendu public des dossiers d'enregistrement)

II. Zoom sur les dossiers d'enregistrement : détail des registrants, des usages, des propriétés sur les substances, guidance onsafe use

III. Retrouver les substances enregistrées par une entreprise

IV. Identifier le lead registrant

V. Savoir par quelles réglementations une substance est concernée : outil «OBL» Substance Regulatory Obligations

VI. Fonction recherche avancée

VII. Veille personnalisée

VIII. Formulaire de contact / helpdesk

IX. Les infographies des processus

X. ECHA terme

XI. Les SA biocides

XII. Les Q/R

XIII. Les ressources documentaires (guides et guides pratiques, modèles, …)

Capacités et compétences professionnelles visées :
› Trouver des informations sur une substance enregistrée et savoir par quelles réglementations la substance est concernée

Lien vers la formation

MAÎTRISER LES SPÉCIFICITÉS DE L'ÉTIQUE TAGE ET DE L'EMBALLAGE SOUS CLP

Contenu et taille d'étiquette, informations supplémentaires possibles, dérogations relatives aux petits emballages, lien avec le TMD … nombreuses sont les dispositions particulières applicables à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges conformément aux titres III et IV du règlement (CE) n° 1272/20081 (règlement CLP) et suite aux différents ATP (Adaptations au Progrès Technique).

OBJECTIF

Vous donner une vision des différentes obligations et dispositions qu'offre le règlement CLP par rapport à l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges qui sont mis sur le marché

DURÉE

2h00

PUBLIC VISÉ

Tout public, service réglementaire, HSE, achat ...

ÉVALUATION DES ACQUIS

Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

PRÉREQUIS

Aucun

TARIF

280€ HT par participant

SESSIONS

E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

INTERVENANT

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

PROGRAMME

I. Présentation de CLP

- Introduction
- Statuts des acteurs et des produits
- Les obligations des acteurs

II. Détail du contenu de l'étiquette

- Description des différents éléments (Pictogrammes, mentions de danger, conseils de prudence, UFI,...)
- Les règles de priorisation des conseils de prudence
- Les éléments d'étiquetage supplémentaire
- Dérogations aux obligations d'étiquetage et d'emballage

III. L'emballage

- Lien avec le TMD

Capacités et compétences professionnelles visées :

› Être capable d'étiqueter et d'emballer un produit en accord avec les dispositions du règlement CLP

Lien vers la formation

COMPRENDRE LES OBLIGATIONS DES ARTICLES ET DES SUBSTANCES SVHC DANS REACH

OBJECTIF
L'objectif de cette formation est de permettre aux producteurs et fournisseurs d'articles d'identifier leurs obligations réglementaires vis-à-vis du règlement REACH

DURÉE
Environ 3h

PUBLIC VISÉ
Tout public, service réglementaire, HSE, achat ...

PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Évaluation des acquis
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

TARIF
280€ HT par participant

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

INTERVENANT
Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

PROGRAMME

I. INTRODUCTION
- RÔLES DES DIFFÉRENTS ACTEURS
- LA MISE SUR LE MARCHÉ
- IDENTIFICATION DU STATUT D'UN ARTICLE ET CAS LIMITES

II. COMMUNICATION ET NOTIFICATION
- LES SVHC DE LA LISTE CANDIDATE À AUTORISATION REACH
- LA CONCENTRATION SEUIL DE 0,1% (M/M)
- LE PRINCIPE : "ARTICLE UN JOUR - ARTICLE TOUJOURS"
- COMMENT ET QUOI COMMUNIQUER
- LES "ATTESTATIONS" ET LA LIMITE RÉGLEMENTAIRE/JURIDIQUE
- L'APPROCHE PROBABILISTE ET LA SÉLECTION DES SUBSTANCES SVHC
- EXEMPLE D'UNE STRATÉGIE À ADOPTER

III. LA BASE DE DONNÉES SCIP
- LES ACTEURS ET LES OBLIGATIONS
- EXIGENCES EN MATIÈRE D'INFORMATION - OBJETS COMPLEXES ET ÉLÉMENTS PRÉOCCUPANTS
- MISE À JOUR ET REGROUPEMENT
- NOTIFICATION SIMPLIFIÉE (SSN) ET RÉFÉRENCEMENT
- LES OUTILS ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

IV. LES AUTRES OBLIGATIONS RELATIVES AUX ARTICLES
- ZOOM SUR L'ANNEXE XVII ET LES RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ARTICLES
- LA NOTIFICATION À L'ECHA
- COMMUNICATION GRAND PUBLIC - PROJET PROJET EUROPÉEN LIFE ASKREACH
- LES ARTICLES À REJET INTENTIONNEL DE SUBSTANCES

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Maitriser les obligations liées aux articles dans REACH*

Lien vers la formation

BPR- STRATÉGIE DE MISE SUR LE MARCHE DES PRODUITS BIOCIDES

OBJECTIF
Cette formation pratique a pour but de vous permettre de vous présenter l'essentiel des dispositions réglementaires et aspects pratiques concernant les produits biocides. Vous serez ainsi en mesure de définir une stratégie de mise sur le marché (délais, coûts) de façon autonome.

DURÉE
3h

PUBLIC VISÉ
Direction, Service réglementaire, Expert, HSE, marketing, …

PRÉREQUIS
Aucun

ÉVALUATION DES ACQUIS
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

TARIF
280€ HT par participant

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

PROGRAMME

- Module 1 - Introduction à la stratégie de mise sur le marché des Produits Biocides
- Module 2 - Statuts des biocides : substance active, produit, article traité
- Module 3 - Approbation des substances actives
- Module 4 - Fournisseurs approuvés des substances actives biocides
- Module 5 - Équivalence Technique des substances actives biocides
- Module 6 - Autorisation des produits biocides
- Module 7 - AMM transitoires des produits biocides
- Module 8 - AMM pérenne des produits biocides
- Module 9 - Articles traités biocides

Capacités et compétences professionnelles visées :
› Être capable d'étiqueter et d'emballer un produit en accord avec les dispositions du règlement CLP

Lien vers la formation

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA CONFORMITÉ DES CONDITIONS STRICTEMENT CONTRÔLÉES DES INTERMÉDIAIRES DANS REACH

OBJECTIF
Présenter des cas concrets de techniques mettant en œuvre des intermédiaires dans des conditions strictement contrôlées.

DURÉE
2h

PUBLIC VISÉ
Direction, Service règlementaire, HSE, service réglementaire, …

PRÉREQUIS
Des connaissances de base en prévention du risque chimique et sur REACH sont nécessaires

ÉVALUATION DES ACQUIS
Des quizz ou QCM seront réalisés au cours de la formation

TARIF
280€ HT par participant

SESSIONS
E-learning uniquement via plateforme, ouvert toute l'année
Merci de préciser la date de début souhaitée sur le bulletin

INTERVENANT
Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu

PROGRAMME

I. Introduction
1. Rappels sur la stratégie d'enregistrement
2. Les intermédiaires dans REACH
3. Le guide de l'ECHA
4. Le guide pratique France Chimie-SICOS

II. Exemples et cas concrets
Retours d'expériences à la suite d'audits réalisés par ATOUT CHIMIE
Présentation de mesures techniques, organisa tionnelles et de monitoring assurant le respect des conditions strictement contrôlées

Capacités et compétences professionnelles visées :
› *Mettre en place les exigences du règlement REACH concernant les conditions strictement contrôlées pour les intermédiaires de synthèse*

Lien vers la formation

Parcours de formation



ATOUT CHIMIE a sollicité la fédération française de la chimie (France Chimie) pour vous proposer un parcours de formation sur le management règlementaire des produits.

.

Ce parcours de formation, d'une durée de 10 jours répartis en 3 modules, a une visée professionnelle et débouche sur l'obtention d'une attestation reconnue par la branche professionnelle de la chimie.

MANAGEMENT RÉGLEMENTAIRE DES PRODUITS POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Reconversion professionnelle ? Évolution de carrière ? Reconnaissance de votre expertise et votre polyvalence ? Ce parcours de formation répond à vos besoins

OBJECTIFS

Ce parcours de formation permet de développer et de valider les compétences professionnelles d'un salarié en lien avec les principales règlementations Européennes des substances et produits chimiques, afin de garantir :

- La conformité réglementaires des produits utilisés/mis sur le marché par l'entreprise
- Le dépôt et le suivi des dossiers (enregistrement, autorisation, notification, ...) auprès des autorités compétentes (par exemple : ECHA, l'agence européenne des produits chimiques, ANSES,...)
- La sécurité du personnel concerné
- La sécurité des consommateurs
- La sécurité et le respect de l'environnement

Les enjeux de conformité réglementaires sont nombreux et leur maitrise représente un véritable atout pour les entreprises :

- Garantir la santé des salariés et des consommateurs
- Préserver l'environnement.
- Préserver une image positive de l'entreprise et de la marque,
- Gagner la confiance des clients, des fournisseurs et des actionnaires,
- Limiter les risques de peines administratives et financières,
- Pérenniser et sécuriser les produits sur le marché

PUBLIC VISÉ

Ce parcours a été créé pour les salariés d'entreprises qui produisent, importent et utilisent des produits chimiques, ainsi que les responsables marchés (business unit) ayant une activité commerciale ou de distribution en lien avec des services réglementations, normes, (HSE) Hygiène Sécurité et Environnement.

- Ingénieur / Responsable HSE
- Toxicologue / Ecotoxicologue
- Responsable des affaires réglementaires
- Référent / Technicien HSE
- Chef de service
- Chef d'entreprise
- Consultant
- ...

PRÉREQUIS

Connaissances de base sur la prévention des risques chimiques et sur l'hygiène industrielle vérifiée à l'aide d'un questionnaire en ligne avant le début de la formation.
Les personnes ne suivant pas l'intégralité des modules de formation ne disposeront pas de l'ensemble des supports et devront valider les évaluations des journées non suivies.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Différents moyens pédagogiques sont utilisés et déployés lors de cette formation : supports pédagogiques, mise en situation, exercices pratiques sur ordinateur, ...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque journée de formation est suivie d'une évaluation (QCM, exercice, ...) des acquis.
Une moyenne des évaluations est ensuite réalisée pour chaque module de formation. Le stagiaire devra avoir validé un module avant de pouvoir passer au suivant.
Si jamais un module n'est pas validé, le participant aura la possibilité de faire un rattrapage.

VALIDITÉ

Un recyclage d'une journée doit être réalisé tous les 3 ans. Sans ce recyclage, la durée de validité de la formation est de 5 ans.

COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et appliquer l'ensemble des obligations réglementaires de son entreprise en fonction des produits chimiques mis en œuvre (**REACH, CLP, BPR, Cosmétique PIC, POP, DEEE, RoHS…**)
- Identifier toutes les substances composant un produit à partir des **Fiches de Données de Sécurité** (FDS) et vérifier si ces substances sont réglementées à partir des sources documentaires
- Détecter les non-conformités réglementaires liées à la composition des produits et proposer des mesures correctives
- Élaborer des Fiches de Données de Sécurité (FDS) conformes au règlement **REACH**
- Classer une substance et un mélange conformément aux critères du **CLP**
- Réaliser le **dépôt et le suivi des dossiers d'enregistrement** auprès des autorités administratives compétentes (par exemple : l'Agence Européenne des Produits Chimiques ECHA) en utilisant les outils informatiques dédiés.



Personnalisez votre formation avec 2 web-formations au choix parmi celles proposées dans notre programme
voir les pages suivantes

https://www.atoutchimie.eu/formation-qualifiante

JOURNÉE DE RECYCLAGE DU PARCOURS DE FORMATION

Les réglementations relatives aux produits (REACH, CLP, Biocides,...) sont en constante évolution et il est important de faire le point sur les derniers changements ainsi que sur les futures modifications afin de maintenir ses compétences et d'anticiper l'impact sur vos produits.

Objectif
L'objectif de cette session est de permettre aux diplômés du parcours de formation sur le management des produits d'avoir une vision globale des nouveautés réglementaires afin d'évaluer l'impact sur le portefeuille des produits

Public visé
Participants au parcours de formation sur le Management réglementaire, Service réglementaire et HSE

Prérequis
Avoir suivi la formation « panorama des réglementations sectorielles »

Moyens pédagogiques
Apports théoriques et pratiques, Étude de cas pratiques, Animation interactive
Fascicule de formation numérique (pdf)

Modalités d'évaluation des acquis
QCM d'évaluation des acquis

Durée
6h de formation

Tarif
800€ HT par participant

PROGRAMME

1. **Introduction**
2. **Les nouveautés du règlement REACH**
 - Enregistrement
 - Évaluation
 - Autorisation
 - Restrictions
 - FDS
 - Articles : SCIP et Scan4Chem
3. **Les nouveautés du règlement CLP**
4. **Les nouveautés du règlement sur les produits Biocides**
5. **Les nouveautés des réglementations sectorielles**
6. **Les prochaines évolutions des règlements REACH et CLP**

- Révision Globale de REACH
- Introduction d'un MAF (Mixture Assessment Factor)
- Enregistrement des polymères (Polymers Requiring Registration PRR)
- Projet de restriction des PFAS (substances perfluoroalkylées)

Sessions
14 décembre 2027, 09h-12h et 13h30 -16h30

À distance

En direct sur Teams

Capacités et compétences professionnelles visées :

- *Identifier les derniers changements réglementaires et évaluer l'impact sur votre portefeuille produit*
- *Avoir une notion globale des futures évolutions des règlements REACH et CLP et appréhender les enjeux.*

Intervenants : Jérémy DELVIGNE
Participants : 10 max

Lien vers la formation

Article 1-Champ d'application
Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le GICPER exerçant son activité sous l'enseigne commerciale « ATOUT CHIMIE » fournit au Client la prestation décrite dans l'offre de service. L'acceptation de la proposition du GICPER, matérialisée par de la signature du Client, implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales du Client, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur ces conditions générales d'achat.

Article 2- Objet de la prestation
Le contenu de la prestation et les livrables associés sont précisés dans l'offre de service.

Article 3- Planification
Les délais annoncés en amont de la signature de l'offre de service sont susceptibles d'être modifiés. En effet, la signature de l'offre de service permet de mobiliser du GICPER et, en fonction de leur charge de travail, de planifier la réalisation de la prestation (jalons du projet, envois des livrables). Les délais annoncés ne sont définitifs et garantis qu'après réception du de l'offre de service dûment complétée, datée et signée.

Article 4- Prix, facturation et modalités de paiement
Les prix indiqués sur l'offre de service sont fermes et forfaitaires, à l'exception des étapes pour lesquelles une vacation d'expert est annoncée. Le Client sera alors prévenu au préalable des étapes nécessaires à la réalisation du projet et du temps passé nécessaire pour les réaliser, puis un décompte sera transmis au Client en amont de la facturation. La facture sera adressée au Client et le paiement devra être effectué en accord avec les conditions de facturation de l'offre de service.
Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les quarante-cinq (45) jours fin de mois ou encore soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Le dépassement de ce délai ouvre droit à des pénalités de retard. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date est de quarante (40) euros.

Article 5- Annulation et report de la prestation
Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit à ATOUT CHIMIE au plus tard sept (7) jours ouvrables avant la date de réalisation des prestations indiquée sur la proposition. Si l'annulation intervient moins de sept (7) jours ouvrables avant cette date, ATOUT CHIMIE, à titre de dédommagement, facturera au Client une somme forfaitaire égale à cinquante pour cent (50%) du prix figurant sur la proposition acceptée par le Client.
Les livrables feront l'objet d'une validation du Client, notamment avant toute soumission auprès des autorités. Un éventuel amendement devra se limiter à un seul aller/retour, et les livrables seront considérés comme validés sans retour du Client dans les 2 semaines après envoi.
Si à la suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution des obligations serait suspendue pendant la durée de cette force majeure. Chaque partie s'engage à avertir immédiatement son cocontractant de tout événement de force majeure l'affectant ; au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois (3) mois, l'autre partie pourra mettre fin au présent contrat de plein droit et avec effet immédiat.

Article 6- Propriété intellectuelle
L'offre de service est confidentielle, destinée exclusivement à un usage par le Client au sein de son entreprise. Elle ne devra en aucun cas être communiquée à des tierces parties sans autorisation préalable et écrite du GICPER.
Le GICPER cèdera au Client l'intégralité des droits d'exploitation des livrables issus de l'exécution des prestations pour une durée indéterminée et en exclusivité. Le Client sera alors propriétaire de plein droit des livrables et aura donc tout droit d'extraction, d'exploitation ou de modification.
Dans le cadre de l'exécution des prestations, Le GICPER et le Client peuvent être amenés à échanger des informations de nature confidentielle. Celles-ci devront être signifiées comme telles par la partie émettrice à la partie récipiendaire, par l'apposition d'un marquage sur un document écrit ou par la confirmation écrite sous trente (30) jours d'informations divulguées par oral.
Tous les droits attachés aux informations confidentielles restent l'entière propriété de la partie émettrice. La partie récipiendaire s'engage à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par la partie émettrice, quel qu'en soit le support. L'utilisation d'informations confidentielles par une partie est strictement limitée aux fins de la réalisation des prestations.
Les parties s'engagent à ne communiquer les informations confidentielles ou secrètes qu'aux membres de leur personnel ou à leurs conseils extérieurs qui en ont besoin pour l'exécution des présentes. Cette obligation de confidentialité continuera de produire ses effets, nonobstant la résiliation ou l'expiration du présent contrat, pour quelque raison que ce soit, aussi longtemps que les informations ne seront pas tombées dans le domaine public.
Un accord de confidentialité pourra être signé en complément des présentes conditions générales sur demande du Client. Dans un tel cas, les dispositions de l'accord prélaveront sur les présentes conditions générales.

Article 7- Responsabilité
Les formations et conseils du GICPER se basent sur l'interprétation des réglementations, des recommandations et guides associés. Ils prennent en compte les évolutions réglementaires publiées et anticipent celles qui peuvent l'être de bonne foi.
Dans le cadre de l'exécution des prestations, la responsabilité contractuelle du GICPER est limitée sur la base des informations communiquées par le Client et des responsabilités qui lui incombent directement. Par exemple, le GICPER ne peut être déclaré responsable du rejet d'un dossier soumis aux autorités suite au non- paiement des redevances ou en cas de retard dans la communication des informations qui lui sont adressées par le Client.
Le GICPER pourront donner un avis critique sur la qualité et la bonne adéquation des données techniques et scientifiques au regard des exigences règlementaires, des recommandations et des guides en vigueur, et sur la base de leur expérience. Toutefois, le GICPER ne génèrera pas d'information en dehors de celles explicitement mentionnées dans l'offre de service, et ne pourra être tenu responsable du caractère jugé incomplet, inadapté, ou non mis à jour des informations transmises au regard des termes de l'offre de service. Toute demande complémentaire pourratoutefois faire l'objet d'un avenant.

Article 8- Informatique et libertés
En signant l'offre de service, le Client déclare consentir librement et sans réserve au traitement des informations et données personnelles fournies au GICPER. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et ne seront utilisées que dans le but d'assurer la bonne exécution des prestations. Dans le cadre de ce traitement, les informations recueillies pourront être communiquées aux membres du GICPER.
Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations le concernant et qui figureraient sur tout fichier à l'usage du GICPER auprès de : GICPER, 14 rue de la République - 92 800 PUTEAUX– info@atoutchimie.eu .

Article 9- Règlement des différents
L'offre de service et les présentes conditions générales sont soumises aux dispositions du droit français. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution ou la cessation de la prestation et des présentes conditions générales, et même en cas d'urgence, relève de lacompétence exclusive des tribunaux de NANTERRE, qu'il y ait ou non pluralité de défendeurs ou appels en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.